

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 25/2023**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

SEANCE DU 3 AVRIL 2023

Pour : 21

DATE DE LA CONVOCATION : 28 mars 2023

Contres : 6

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 28 mars 2023

(Mesdames Rémésy, Raynal, Boulze, messieurs Tinel, Chazallet et Gouasmi)

Abstention : 0

L’an deux mille vingt-trois et trois avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – M. BOLUDA – Mme FROIDURE – M. CANNAT – Mme PELLET-LAPORTE – Mme BAFFALIE – M. PELLET – Mme BOUABDALLAH – M. METHEL – M. CARNUS – M. BILLET – Mme MARIN-CHARPENTIER – Mme FAURE – Mme MONGRAIN – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – Mme DOZ – M. TINEL – M. GOUASMI – Mme REMESY

REPRÉSENTÉS :

Mme BERARDI est représentée par M. PELLET

Mme RAYNAL est représentée par Mme REMESY

Mme BOULZE est représentée par M. TINEL

M. RICOME est représenté M. FENOY

M. GRANDGONNET est représenté par M. CANNAT

M. CHAZALLET est représenté par M. GOUASMI

Mme DE OLIVEIRA est représentée par Mme MONGRAIN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CANNAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213401466-20230403-252023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2023

Affichage : 17/04/2023



OBJET : AFFECTATION RESULTAT 2022 – COMMUNE

Rapporteur : M. Musemaque

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l’exercice 2022,

CONSIDERANT qu’il est conforme au compte de gestion,

STATUANT sur l’affectation du résultat de la section de fonctionnement de l’exercice 2022

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître, en résultat de clôture,

un excédent de fonctionnement de : **627 578.36 €**

PROPOSE d’affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	
* Excédent de fonctionnement antérieur reporté 2021 (002) :	358 582,78 €
* Excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 :	268 995,58 €
• EXCEDENT CUMULE 2022	<u>627 578,36 €</u>
<u>INVESTISSEMENT</u>	
* Déficit d'investissement antérieur reporté 2021 (001) :	313 682,04 €
* Excédent d'investissement de l'exercice 2022 :	2 598 634,56 €
• Excédent CUMULE 2022	<u>2 912 316,60 €</u>
EXCEDENT AU 31/12/2022 (FONCTIONNEMENT) :	<u>627 578,36 €</u>
EXCEDENT AU 31/12/2022 (INVESTISSEMENT) :	<u>2 912 316,60 €</u>
<u>RESTES A REALISER 2022 (Investissement)</u>	
Restes à réaliser (RAR), Dépenses au 31/12/2022 :	4 199 650,84€
Restes à réaliser (RAR), Recettes au 31/12/2022 :	966 542 €
	- 3 233 108,84 €
(RAR) - Différence Recettes/Dépenses =	- 320 792,24 €
Il ressort un besoin de financement pour la section d'investissement de :	
<u>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</u>	
Affectation à l'article (1068) – Recette d'investissement	321 000 €
* A l'apurement du déficit d'investissement	
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (1068) :	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (002) :	306 578,36 €

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, ayant oui m'exposé de Monsieur Musemaque, et après en avoir délibéré, adopte **à la majorité** l'affectation de résultat 2022 de la commune.

Le Maire
Fabrice FENOY



Le secrétaire de séance
Gilles CANNAT

